



HONORAIRES :

TRANSACTION : barème d'honoraire valable pour tout mandat signé à partir du 01 Janvier 2021

Montant : Appartements et maisons	Honoraires TTC
De 0 à 149 999 €	10 000 € (forfait)
De 150 000 à 299 999 €	7 %
De 300 000 à 499 999 €	6 %
De 500 000 à 699 999 €	5 %
A partir de 700 000 €	4 %
Terrains	10 %
Garage – Parking – Cave	2 500 € (forfait)

Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur)

ESTIMATION : gratuite en 48H / 200€ TTC si succession

LOCATION :

Locaux à usage d'habitation :

	Charge Bailleur	Charge Locataire
HONORAIRES DE NEGOCIATION ET D'ENTREMISE A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR	OFFERT	
HONORAIRES VISITE, CONSTITUTION DOSSIER, REDACTION DE BAIL	10 € TTC / M² de surface habitable	10 € TTC / M² de surface habitable
HONORAIRES D'ETABLISSEMENT D'ETAT DES LIEUX (entrée / sortie)	3 € TTC / M² de surface habitable	3 € TTC / M² de surface habitable

HONORAIRES DE GESTION :

Locaux à usage d'habitation :

18€ TTC au titre des frais d'ouverture de dossier

Honoraire de gestion : **5.83% HT (7% TTC)** des sommes encaissées mensuellement

Frais d'aide à la déclaration des revenus fonciers : **70€ TTC** (annuels, facultatifs)

Locaux commerciaux : 7% HT des sommes mensuelles encaissées mensuelles